

Questionnaire Installations Hydroélectriques

<p>GARANTIES DEMANDEES</p> <p>DATE : _____</p>	<p><input type="checkbox"/> TOUS RISQUES CHANTIER/MONTAGE-ESSAI</p> <p><input type="checkbox"/> BRIS DE MACHINE</p>
--	---

Ce Questionnaire a pour objet de permettre la recherche de propositions d'assurance. Il n'entraîne pas une prise d'effet de garanties lors de sa remise par le demandeur auprès de l'intermédiaire.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que toute omission, toute déclaration fautive ou inexacte, pourrait entraîner l'application des sanctions prévues par les Articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances.

SOUSCRIPTEUR

Nom ou raison sociale	
Adresse	
Interlocuteur (nom et fonction)	
N° SIREN	

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Dénomination sociale			
Adresse CP VILLE	Siège Social :		
	Courriers relatifs aux assurances à envoyer a:		
Forme juridique		Nationalité	
N° SIRET		Code d'activité	

CARACTERISTIQUES DE LA CENTRALE

Nom de la centrale :			
Adresse			
Code postal		Localité	
Année de construction			
Situation géographique précise du risque à assurer			
Type de centrale	Conduite forcée	Fil de l'eau	
Nom du cours d'eau			
Rive	Gauche ou Droite		
Débit équipé		Hauteur de chute nette	
Qualité de l'eau		Degré de propreté	
Nature (siliceuse, calcaire, vaseuse....)			

ANTECEDENTS DU RISQUE

Si un contrat, comportant des garanties de même nature, a été résilié au cours des trois dernières années ?			
Par qui a-t-il été résilié et pour quel motif ?			
Des sinistres sont-ils survenus depuis la date de mise en service de l'installation hydroélectrique (crues, chocs avec des corps mobiles, défaut de construction,) :	<table border="1"> <tr> <td>Oui</td> <td>Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non		
Si oui, indiquer pour chacun date, nature, causes, circonstances, coûts et mesures correctives prises :			

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Vallée encaissée	Oui	Non
Installations accessibles à des véhicules légers (toutes saisons) ?	Oui	Non
Installations accessibles à des véhicules lourds ou spéciaux (grues, engins de terrassement ou de manutention) ?	Oui	Non
Contiguïté, voisinage (habitations isolées, ville, usine, route, voie ferrée, etc....) :		
Description des risques potentiels d'inondation :		
Altitude NGF (Nivellement Général Français)	de la dernière crue :	
	Crue décennale :	
	de la crue centennale :	
Observations :		

RETENUE D'EAU

A) Réserve d'eau :		
Superficie maximum :	Capacité maximum :	
B) Ouvrage de retenue d'eau :		
Date de mise en service :		
Hauteur :	Longueur :	
Nature de la construction (terre, enrochements, béton, ...) :		
Epaisseur du barrage à la base :		Au sommet :
Altitude NGF sommet du barrage :		
Réfections ou modifications éventuelles depuis première mise en eau	Oui	Non
Si oui, détails :		
Périodicité de la crue pour laquelle les évacuateurs ont été calculés :		
Fréquence des vidanges pour observation ou entretien :		
Appareillage de mesure et d'enregistrement :	Oui	Non
Si oui, lesquels (tensiomètres, repères pour relevés topographiques, ...)		

GENIE CIVIL

Canal d'amenée :	Oui	Non
Longueur :	Matériaux (maçonnerie, béton, terre) :	
Conduite forcée :	Oui	Non
Longueur totale :	dont longueur enterrée :	
Diamètre :	Matériaux (acier, polyéthylène, ...) :	
Présence d'une cheminée d'équilibre, d'un réservoir d'air, de clapets de décharge ?	Oui	Non
Si oui, nature, nombre, distance de la prise d'eau :		
Fréquence d'inspection de la conduite et des massifs d'ancrage :		
Bâtiment de la centrale :		
Année de construction :	Superficie développée totale du bâtiment :	
Description précise (ossatures, murs, couvertures, aménagements, planchers, niveaux ...) :		
Altitude NGF du plancher supportant les matériels électriques :		

Des modifications ont- elles été apportées depuis l'origine :	Oui	Non
Si oui, lesquelles et quand :		
Canal de fuite :	Oui	Non
Longueur :	Matériaux (maçonnerie, béton, terre) :	
Lignes électriques aériennes ou enterrée :	Oui	Non
Longueur :		
Nombre de pylônes :	Matériau :	

DÉSIGNATION ET VALEUR DES BIENS A ASSURER (1/4)

BATIMENT / OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL		
Désignation	Valeur de remplacement à neuf HT (€)	
	Bâtiment	Ouvrages de génie civil
Barrage	/	
Passe à poissons	/	
Ouvrage de prise d'eau	/	
Canal d'aménée	/	
Chambre de mise en charge	/	
Conduite forcée y/c supports et plot d'arrêt	/	
Infrastructure centrale		/
Superstructure centrale		/
Canal de fuite	/	
Lignes électriques aériennes - Pylônes	/	
- câbles		
TOTAUX		

DÉSIGNATION ET VALEUR DES BIENS A ASSURER (2/4)**ARTIE MECANIQUE**

(*) VRN : Valeur de remplacement à neuf

TURBINE(S)	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe	VRN* HT (€)
Type						
Constructeur						
Débit						
Puissance						
Vitesse de rotation						
Axe						
Régulation						

Date de mise en service						
MULTIPLICATEUR(S)	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe	VRN* HT (€)
Type						
Constructeur						
Puissance						
Refroidissement						
Date de mise en service						
AUTRES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES				Date de mise en service	VRN* HT (€)	
Ensemble des vannes (prise d'eau, isolement, aval, ...) et clapets mobiles						
Grilles et dégrilleurs (y/c armoires électriques dédiées)						
Drôme						
Autres matériels (palans, pompes à vide, by-pass, groupes hydrauliques, ...)						
TOTAL PARTIE MÉCANIQUE						

DÉSIGNATION ET VALEUR DES BIENS A ASSURER (3/4)**PARTIE ELECTRIQUE (1/2)**

(*) VRN : Valeur de remplacement à neuf

GÉNÉRATRICE(S) OU ALTERNATEUR(S)	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe	VRN* HT (€)
Type						
Constructeur						
Puissance						
Vitesse de rotation						
Tension						
Axe						
Date de mise en service						
TRANSFORMATEUR (S)	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe	VRN* HT (€)
Type						
Constructeur						
Puissance						
Tension au secondaire						
Refroidissement						
Date de mise en service						
ARMOIRE(S) MOYENNE TENSION	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe	VRN* HT (€)
Type						
Constructeur						
Date de mise en service						

Sous-total partie électrique (1/2)		

DÉSIGNATION ET VALEUR DES BIENS A ASSURER (4/4)

PARTIE ELECTRIQUE (2/2)

(*) VRN : Valeur de remplacement à neuf

ARMOIRE(S) DE PUISSANCE	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe	VRN* HT (€)
Type					1	
Constructeur					2	
Date de mise en service					3	
					4	
ARMOIRES (S) D'AUTOMATICITE	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe	VRN* HT (€)
ype						
Constructeur						
Date de mise en service						
AUTRES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES				Date de mise en service	VRN* HT (€)	
Condensateur					N/A	
Asservissement de niveau						
Protection contre la foudre						
Télégestion et bureautique						
Autres matériel (à préciser)						
Sous-total partie électrique (2/2)						
Report sous-total partie électrique (1/2)						
TOTAL PARTIE ÉLECTRIQUE						

PERTES DE RECETTES / PENALITES**RECETTES ELECTRIQUES**

Année de déclaration (N) :

	HIVER			ETE		TOTAL
	PM	HP	HC	HP	HC	
Prix du kWh (y compris majoration de qualité)						
Recettes année N-1						
Recettes année N-2						
Recettes année N-3						

PENALITES ENERGIE REACTIVE

Prix du kVAR défaillant	
Montant annuel maximal des pénalités	

RECAPITULATIF DES VALEURS A ASSURER

BATIMENT	
OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL	
BIENS MOBILIERS dont	
Machines et équipements (y/c informatiques)	
dont Matériel informatique de gestion et bureautique	
Mobilier	
Marchandises	
FRAIS ET PERTES	
RESPONSABILITÉS LIÉES A L'OCCUPATION DES BATIMENTS	

PRÉVENTION / PROTECTION

Les installations sont-elles régulièrement vérifiées par un organisme de contrôle indépendant :		
- génie civil ?	Oui	Non
Si oui périodicité		
- partie mécanique ?	Oui	Non
Si oui périodicité		
- partie électrique ?	Oui	Non
Si oui périodicité	Annuel	
Qualification du personnel chargé de l'entretien courant :		
Existe-t-il un engagement contractuel avec des tiers chargés de l'entretien ou de la maintenance ?	Oui	Non
Si OUI, nom et adresse du (des) prestataire(s) :		
Un contrat d'analyse vibratoire a-t-il été conclu avec une entreprise extérieure ?	Oui	Non
Si OUI, fréquence des analyses vibratoires :		
Présence de capteurs de vibration en permanence ?	Oui	Non
Présence de sondes et capteurs de contrôle température, pression, niveau d'huile, niveau d'eau, ... ?	Oui	Non
Des contrôles par thermographie infrarouge sont-ils réalisés ?	Oui	Non
Si OUI, désignation des équipements contrôlés et fréquence des contrôles :		
Des analyses d'huile sont-elles réalisées ?	Oui	Non
Si OUI, désignation des équipements concernés, fréquence et nature des analyses :		
La centrale est-elle sous télésurveillance ?	Oui	Non
Si OUI, préciser (informations reportées, mode de report, modalités et délai d'intervention...)		
La centrale est-elle gardiennée	Oui	Non
Si OUI, préciser (intervenant(s), localisation, modalité et délai d'intervention...)		
Est-il possible d'isoler la turbine de l'eau ?	Oui	Non
Si OUI, par quel moyen et en combien de temps :		
La centrale est-elle gardiennée	Oui	Non
Si OUI, préciser (intervenant(s), localisation, modalité et délai d'intervention...)		

Est-il possible d'isoler la turbine de l'eau :	Oui	Non
Si OUI, par quel moyen et en combien de temps :		
Est-il possible de découpler et de surélever la génératrice ?	Oui	Non
Si OUI, en combien de temps :		
Existe-t-il une protection contre les survitesses ?	Oui	Non
Si oui, description :		
Présence d'extincteurs mobiles vérifiés annuellement ?	Oui	Non
Si OUI, préciser le nombre :		
Un contrat d'analyse vibratoire a-t-il été conclu avec une entreprise extérieure ?	Oui	Non
Si OUI, fréquence des analyses vibratoires :		
Existe-t-il des protections spécifiques contre la foudre ?	Oui	Non
Si OUI, préciser :	paratonnerre	
Ont-elles déjà fonctionné ?	Oui	Non
Si OUI, quand et combien de fois :	A vérifier	
Existe-t-il un stock de pièces détachées ?	Oui	Non
Si OUI, préciser la nature des pièces en stock :		
Préciser les délais de remplacement (y compris fabrication, livraison, installation et réglage) des principaux équipements :		

EQUIPEMENTS	Durée maximum de remplacement y/c approvisionnement du matériel
TURBINE (S)	
MULTIPLICATEUR (S)	
GENERATICE(S) ou ALTERNATEUR(S)	
TRANSFORMATEUR(S)	
AUTRES EQUIPEMENTS	

Dans le cas où la centrale comprend plusieurs groupes, sont-ils tous utilisés simultanément :	Oui	Non
Si OUI, combien de fois par an :		
Des moyens de levage sont-ils disponibles sur place ?	Oui	Non
Si OUI, lesquels :		
Des relevés d'hydraulicité sont-ils effectués sur le cours d'eau ?	Oui	Non
Si oui, lieu, distance (amont ou aval) à la centrale et fréquence :		

SIGNATURE

Le souscripteur déclare sincères et exacts les renseignements fournis ci-avant et certifie qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à induire l'assureur en erreur dans l'appréciation des risques proposés. Le souscripteur s'engage à informer l'assureur de toute modification des déclarations contenues dans ce questionnaire qui pourraient survenir entre la date de sa signature et la d'effet du contrat d'assurance. Toute réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte, commise volontairement ou de manière à influencer l'opinion de l'assureur sur les risques à garantir, entraînera la

Fait à	Paris	le
--------	-------	----

Signature et cachet de l'entreprise :

Code des Assurances

<i>Article L113-8</i>	<i>Article L113-9</i>
<p>(Loi n° 81-5 du 7 janvier 1981 art. 32 Journal Officiel du 8 janvier 1981 rectificatif JORF 8 février 1981)</p> <p>Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L. 132-26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'assuré a été sans influence sur le sinistre. Les primes payées demeurent alors acquises à l'assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts. Les dispositions du second alinéa du présent article ne sont pas applicables aux assurances sur la vie.</p>	<p>L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance. Si elle est constatée avant tout sinistre, l'assureur a le droit soit de maintenir le contrat, moyennant une augmentation de prime acceptée par l'assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus. Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion</p>